

Offre interne
23.08.2019

DES ANIMATEURS PERISCOLAIRES (H/F)- Cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation- Temps non complet (encadrement de la pause méridienne, accueils du soir et/ou du mercredi)

[velizy.web.pdf.offer_description](#)

Au sein du service Actions éducatives, vous serez chargé de :

Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants : Vous aménagez des espaces en fonction des activités proposées et des besoins des enfants afin de garantir leur sécurité. Vous participez aux différents temps de la vie quotidienne (accueil du matin, temps de repas, temps de repos et/ou de temps calme, goûter etc.) en respectant et en faisant respecter les règles d'hygiène. Vous instaurez un cadre relationnel de confiance et êtes médiateur au sein du groupe d'enfants en gérant les conflits, garantissant le respect des règles de vie, et en facilitant l'écoute, les échanges, partage et le respect mutuel. Vous respectez les règles d'encadrement des enfants placés sous votre responsabilité : taux d'encadrement, comptage régulier des enfants, application des procédures de signalement ou d'alerte en cas d'incident ou d'accident.

Proposer des activités variées en lien avec le projet pédagogique de la structure et adaptées aux spécificités du public accueilli : Vous mettez en œuvre et réalisez les animations. Vous accompagnez les projets des enfants pour les faire aboutir en favorisant la création et la découverte, notamment par le jeu.

Profil du candidat



Débutant accepté.

BAFA et/ou expérience dans l'animation souhaité pour les mercredis.

Vous êtes dynamique, créatif et appréciez le travail en équipe. Vous connaissez les rythmes et les besoins des enfants et vous savez adapter vos activités à ces rythmes. Vous avez le sens des responsabilités et faite preuve de réactivité. Vous savez garder la juste distance et gérer vos émotions.

Conditions d'exercice : en période scolaire (Ces temps ne sont pas nécessairement cumulables)

Cantine : du lundi au vendredi de 11H30 à 13h30 ou de 12h00 à 13H30

Accueil du soir : du lundi au vendredi (hors mercredi) de 16h30 à 18H30

Mercredi : 7H30 à 18H30 (9,5 heures effectives, par rotation)

Remplacement TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 13h30 à 16h30

--> Possibilité d'environ 23.25h à 27.5h par semaine minimum.
CDD (Temps non complet)